



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE

Liberté
Égalité
Fraternité

Information

<p>Secrétariat général Service des ressources humaines Sous-direction du développement professionnel et des relations sociales Bureau des concours et des examens professionnels 78, rue de Varenne 75349 PARIS 07 SP 0149554955</p>	<p>Note de service SG/SRH/SDDPRS/2023-184 15/03/2023</p>
---	---

Date de mise en application : Immédiate

Diffusion : Tout public

Date limite de mise en œuvre : 31/12/2023

Cette instruction n'abroge aucune instruction.

Cette instruction ne modifie aucune instruction.

Nombre d'annexes : 0

Objet : Nombre de places à pourvoir à l'examen professionnel pour l'accès au corps des secrétaires administratifs.

Destinataires d'exécution

DRAAF DAAF DDT(M) DD(CS)PP

Administration centrale

Etablissements d'enseignement technique agricole

Etablissements d'enseignement supérieur agricole

MTE

FranceAgriMer – ASP – INAO – ODEADOM - IFCE – IGN – ONF - INRAE

Pour information : CGAAER - IGAPS - Organisations syndicales

Résumé : Fixation du nombre de places offertes à l'examen professionnel pour l'accès au corps des secrétaires administratifs ouvert au titre de l'année 2022.

Contact pour toute question sur cet examen professionnel :
Bureau des concours et des examens professionnels
Suivi par : H  l  na DELQUIGNIES
T  l  phone : 01.49.55.48.55
M  l : helenadelquignies@agriculture.gouv.fr

Textes de r  f  rence : Code g  n  ral de la fonction publique ;

D  cret n   2004-1105 du 19 octobre 2004 modifi   relatif    l'ouverture des proc  dures de recrutement dans la fonction publique de l'  tat ;

D  cret n   2009-1388 du 11 novembre 2009 modifi   portant dispositions statutaires communes    divers corps de fonctionnaires de la cat  gorie B de la fonction publique de l'  tat ;

D  cret n   2010-302 du 19 mars 2010 modifi   fixant les dispositions statutaires communes applicables aux corps des secr  taires administratifs des administrations de l'  tat et    certains corps analogues relevant du d  cret n   2009-1388 du 11 novembre 2009 portant dispositions statutaires communes    divers corps de fonctionnaires de la cat  gorie B de la fonction publique de l'  tat ;

D  cret n   2012-569 du 24 avril 2012 portant statut particulier du corps des secr  taires administratifs relevant du ministre charg   de l'agriculture ;

D  cret n   2017-1748 du 22 d  cembre 2017 modifi   fixant les conditions de recours    la visioconf  rence pour l'organisation des voies d'acc  s    la fonction publique de l'  tat ;

D  cret n   2020-523 du 4 mai 2020 relatif    la portabilit   des   quipements contribuant    l'adaptation du poste de travail et aux d  rogations aux r  gles normales des concours, des proc  dures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap ;

Arr  t   du 12 novembre 2012 modifi   fixant les modalit  s d'organisation et la nature des   preuves de l'examen professionnel d'acc  s au corps de secr  taires administratifs relevant du ministre charg   de l'agriculture ;

Arr  t   du 22 d  cembre 2017 fixant les conditions de recours    la visioconf  rence pour l'organisation des voies d'acc  s    la fonction publique de l'  tat ;

Arr  t   du 30 septembre 2022 autorisant au titre de l'ann  e 2022 l'ouverture de l'examen professionnel pour l'acc  s au corps des secr  taires administratifs relevant du minist  re charg   de l'agriculture ;

Arr  t   du 13 mars 2023 fixant le nombre de places offertes    l'examen professionnel pour l'acc  s au corps des secr  taires administratifs ouvert au titre de l'ann  e 2022.

La note de service SG/SRH/SDDPRS/2022-803 du 26 octobre 2022 relative à l'examen professionnel pour l'accès au corps des secrétaires administratifs relevant du ministre chargé de l'agriculture, est complétée comme suit :

Le nombre de places offertes à cet examen professionnel est fixé à 36.

Les directeurs et chefs de service sont invités à assurer la plus large diffusion de la présente note de service auprès des personnels placés sous leur autorité et susceptibles d'être intéressés par cet examen professionnel.

La Sous-directrice du développement professionnel
et des relations sociales

Virginie FARJOT